

Travaux éligibles dans le Var



Amélioration des forêts

- ✓ Ouverture de cloisonnements préalables au dépressage, élagage, marquage et éclaircie
- ✓ Dépressage et nettoyage manuels de jeunes peuplements
- ✓ Détourage et taille de formation (arbre < 3 m)
- ✓ Défouillage, corrections, élagage sommaire (> 3 m)
- ✓ Elagage de pénétration dans de jeunes peuplements résineux
- ✓ Eclaircies non commercialisables (sur justification de l'intérêt du caractère non commercialisable)
- ✓ Enrichissement de peuplement feuillu existant par plantations ou semis



Amélioration des suberaies

- ✓ Eclaircie du sous-étage pour faciliter la régénération du chêne liège
- ✓ Levée de liège mâle ou brûlé
- ✓ Sélection et détourage des semis, drageons et rejets
- ✓ Taille de formation et élagage de jeunes sujets
- ✓ Coupe non commercialisable à objectif d'amélioration, d'irrégularisation et régénération

Le dépressage des jeunes peuplements résineux contribue à réduire le risque incendie, augmenter la production de bois d'œuvre et faciliter l'accueil du public.



Restauration des terrains incendiés

- ✓ Travaux de fascinage pour fixer les sols
- ✓ Le recépage des peuplements feuillus et sélection des rejets
- ✓ Le reboisement de terrains incendiés depuis plus de deux ans, à régénération naturelle insuffisante

Le fascinage permet de limiter l'érosion des terrains incendiés et préserver le sol.

CONDITIONS

Les projets doivent être situés dans une propriété disposant d'un Document de gestion durable en cours de validité ou en cours d'agrément.

Sont exclus les travaux de DFCI et les débroussailllements.

Contactez-nous :

marie.gautier@cnpf.fr

www.cnpf.fr/paca

